



Françoise Roche  
Secrétaire générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753  
[FR41@wanadoo.fr](mailto:FR41@wanadoo.fr) / [snca.nat@free.fr](mailto:snca.nat@free.fr)  
[www.snca-nat.fr](http://www.snca-nat.fr)

**M. HUARD**  
**Conseiller technique**  
**à l'Enseignement Professionnel**  
**Ministère de l'Education Nationale**  
**110, rue de Grenelle**  
**75007 PARIS**

*Réf. : FR/TD/ 07 11- 2*  
*Objet : suite à l'audience du 8 11 07*

Monsieur, le Conseiller,

Permettez-moi de vous remercier doublement pour avoir reçu le SNCA e.i.L. Convergence le 8 novembre et pour avoir fait transmettre son dossier sur l'Enseignement Professionnel à Madame la sous-directrice à l'Enseignement professionnel qui nous recevra le 31 janvier prochain.

Comme les membres de la délégation vous l'ont expliqué, le SNCA e.i.L. Convergence est un syndicat de professeurs certifiés et agrégés très attaché à l'Ecole de la République, à sa mission émancipatrice et à sa laïcité. D'autre part, il inscrit sa démarche syndicale dans le droit fil de la lettre et de l'esprit de la *Charte d'Amiens*. C'est pourquoi, devant la déshérence syndicale dans laquelle sont en train de tomber l'Enseignement professionnel public, ses missions spécifiques et ses personnels, alors même que la demande pour cette voie de formation initiale est très forte, il a créé, à la demande de PLP et de chefs d'établissement de LP, des commissions ouvrières *ad hoc*, en charge de défendre les intérêts matériels et moraux de ces personnels, leurs métiers, et d'assurer ainsi le maintien d'une voie de formation initiale indispensable. Bien loin de devenir un syndicat généraliste, le SNCA e.i.L. Convergence, propose, par ses commissions, aux personnels qui le souhaitent de prendre en charge la défense de ce qui les touchent professionnellement au plus près.

La lettre que le SNCA e.i.L. Convergence a adressée à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale et dont nous vous avons remis une copie, montre clairement pourquoi nous sommes attachés au maintien et au développement des BEP et réticents à la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans. Outre que cette procédure d'accès au bac pro nous semble plus une sorte d'alignement sur les modes de préparation aux autres baccalauréats (qui pour une majorité de lycéens s'obtiennent en 4, voire 5 ans, vu les taux de redoublements en seconde et en terminale !) qu'une véritable nécessité pédagogique, son extension après 5 ans d'expérimentation se fait dans des conditions peu conformes aux pratiques démocratiques de concertation. Pas d'évaluation de l'expérimentation menée depuis 2002, pas de refonte des textes organisant le bac pro, pas de prise en compte des avis des instances autorisées (Inspection Générale, CSE, Commissions des Lycées), étonnant *hiatus* consistant à dévaloriser des BEP dans certaines branches alors que les BTS sont au contraire développés dans ces mêmes branches (bâtiment, hôtellerie-restauration, sanitaire et social), cela n'a-t-il pas lieu d'étonner, et même d'inquiéter ? Et ce qui n'arrange pas les choses, c'est que cette initiative ait été prise à la seule demande d'une organisation patronale, qui plus est l'UIMM, dont l'actualité récente nous a dévoilé, si j'ose dire, les pratiques pour le moins opaques ...

Quant aux « parcours métiers », mis en place ou se mettant en place dans les collèges avec les MDP, les DP 6 heures, les DVP, notre inquiétude tient au fait que plus qu'une remise en cause de l'actuel fonctionnement du collège unique, ils nous semblent s'inscrire dans la logique que nous réprouvons d'une orientation dont les critères sont plutôt. ethno-sociaux que scolaires.

Enfin, nous pensons que la promotion de la voie professionnelle passe par la reconnaissance de la dignité de ses élèves, des établissements qui les accueillent, des personnels qui les enseignent, les éduquent et les forment. A quand des BTS dans les LP ? A quand des PLP en charge de classes de BTS ?

Une des commissions du SNCA e.i.L. Convergence est celle des contractuels. Plus nombreux à la MGIEN que dans les autres structures de l'Education Nationale, ils nous ont conduit à nous intéresser de près à cette originale Mission mal connue du reste de l'Education Nationale et par trop marginalisée. Certes, idéalement, la MGIEN a vocation à disparaître quand l'Ecole sera en mesure de donner, dans le cadre de ses rouages ordinaires, la formation initiale complète et la qualification minimum requises par la loi, à tous les jeunes vivant sur le territoire national. Hélas ! Nous sommes loin du compte. La dernière campagne présidentielle a d'ailleurs abordé ce sujet. Ce sont aujourd'hui des dizaines et des dizaines de milliers de jeunes gens et jeunes filles qui sont déscolarisés, vu leur âge, sans avoir acquis la moindre qualification. Chaque année la MGIEN en réinsère un quart, un tiers tout au plus, dans le *cursus* scolaire, et par là même prépare leur future insertion sociale.

Si le FSE a, depuis 2005, cessé de contribuer au financement de la MGIEN, c'est parce que trop souvent les crédits alloués servaient à gérer l'ensemble du système éducatif plus qu'à faire fonctionner la MGIEN sur ses critères spécifiques d'insertion. C'est pourquoi il serait dangereux de soumettre au seul critère du coût de gestion (comme y incline malheureusement l'application de la LOLF) l'existence de la MGIEN. De même, il nous paraît fallacieux d'envisager la MGIEN comme une simple structure d'évitement de rupture sociale, autrement dit de prévention de la délinquance. Il y a pour cela des lois, celles de 1985, de 2006, de 2007, par exemple. La MGIEN, véritable laboratoire de l'innovation pédagogique, doit garder son caractère éducatif d'insertion et de formation.

Le statut des enseignants-coordonateurs de la MGIEN ne peut rester dans l'ambiguïté. Les titulaires doivent pouvoir exercer, comme tous les autres fonctionnaires, leur droit à mutation ; les contractuels qui désormais bénéficient de CDI doivent devenir des membres à part entière du système éducatif. Pour cela il faut rouvrir le chantier de la titularisation. Tous doivent enfin recevoir la part modulable de l'ISOE. En la matière, comme pour l'ensemble de la MGIEN, il faut une volonté nationale de sauvegarde et de valorisation de la MGIEN, comme ce fut le cas en 2004.

Monsieur le Conseiller, voilà sur les sujets de l'Enseignement Professionnel, de l'orientation, de la MGIEN certains aperçus des positions du SNCA e.i.L. Convergence, qui ont été évoquées lors de l'audience du 8 novembre. Les membres de notre délégation ont tenu à ce que par ce courrier je confirme ces positions. Bien entendu, le SNCA e.i.L. Convergence reste attentif à toute la politique éducative menée par l'actuel gouvernement et ne se dérobera pas au dialogue lorsque vous le souhaitez.

En vous renouvelant mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes meilleurs sentiments républicains.

Les Cheminots, Draveil, le 25 novembre 2007

Françoise Roche  
Secrétaire générale